



BARBERAZ INFOS

DECEMBRE 2011

Édito

Madame, Monsieur,

Une institution nouvelle vient de s'installer sur notre Commune. Nous sommes effectivement heureux de compter dorénavant un accueil de jour pour personnes handicapées, galerie de la Chartrreuse. Cette nouvelle implantation de l'APF (Association des Paralysés de France), financée pour son équipement par le Conseil Général, offre ainsi à la partie sud de l'agglomération une structure jusque là uniquement sur Aix-les-Bains. C'est l'opportunité d'une plus grande proximité qui se concrétise pour les personnes handicapées et leurs familles. 8 places sont créées. Elles soulageront les aidants et donnent une occasion d'ouverture et d'activités à ce public. Que soit remercié Christian Corsini, conseiller délégué à l'accessibilité pour son implication dans ce dossier.

La Directrice, Mme Oumedjbeur, souhaite particulièrement nouer des liens avec les structures et l'environnement communal. Cette démarche, gage d'échanges avec le tissu local, sera doublement enrichissante pour ceux qui sont touchés par un handicap comme pour ceux avec qui des liens seront créés. Permettre de faire ainsi tomber des barrières et ouvrir les coeurs, voilà la chance qui nous est offerte. Saïssissons là et faisons leur le meilleur accueil. Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Bien sincèrement à vous.

Le Maire,
David Dubonnet



Des chiffres et des lettres !

Les 886 points lumineux d'éclairage public de la commune ont été équipés d'une plaque d'identité noire comportant chiffres et lettres.

Pour faciliter les interventions de l'entreprise prestataire de la commune afin de rétablir le bon fonctionnement d'un lampadaire public, nous vous invitons à communiquer au secrétariat des services techniques 04.79.60.74.90 le ou les numéros indiqués sur les poteaux et le nom de la rue dans laquelle il se situe.



Pour ne pas se laisser surprendre par la neige !

Chaque hiver, la commune déploie les moyens techniques nécessaires aux opérations de déneigement.

Les huit agents que comptent les services techniques communaux sont missionnés pour assurer, dès 4 heures du matin, la sécurité sur les axes empruntés par les bus et le transport scolaire.

Un circuit bien organisé !

Les routes situées sur le haut de la commune sont dégagées par le GAEC de la Coche et les routes départementales par le Conseil Général.

Viennent ensuite les voies communales ainsi que les accès aux bâtiments institutionnels et recevant du public. En dernier lieu, les trottoirs, chemins piétons et les accès aux commodités type aire à conteneurs sont dégagés par les services communaux.

Il est rappelé que le déneigement des voies et parkings privés est à la charge des copropriétés.

Tout riverain d'une voie communale ou départementale doit procéder au dégagement et à la mise en sécurité du trottoir situé au droit de sa propriété.

Lors de l'épisode neigeux de décembre 2010, des actions solidaires ont été menées par les barberaziens.

Un grand merci à toutes les personnes et les entreprises qui sont venues en soutien et en renfort de manière spontanée aux services techniques communaux.

Noël lumineux !

Le 9 décembre a marqué le début de la campagne des illuminations de Noël.

Elles ont été renouvelées en totalité depuis 2008 pour mieux maîtriser les consommations d'énergie.

Une circulation éloignée pour apaiser la centralité

2009 - 2010 :

Une étude d'urbanisme pré-opérationnel*

a été réalisée avec une approche environnementale. Lors du conseil municipal du 2 juillet 2010, le scénario n°1 «une circulation éloignée pour apaiser la centralité» a été choisi.

2010 - 2011 :

L'étude de mise en oeuvre opérationnelle

du projet menée par le groupement de bureaux d'études Patriarche & co et Viatic VRD a permis de finaliser le scénario retenu.

Les trois axes de travail sont l'ouverture de la centralité aux principaux équipements, la création d'un maillage doux de voies piétonnes sécurisées et lisibles et la construction d'une offre variée de logements.

Grands principes d'aménagement

Création d'une place et d'espaces publics traversés par plusieurs cheminements piétons et cycles

Ouverture d'une perspective sur la place publique et la Mairie de Barberaz

Stationnement paysagé public de surface environ 130 places

Hauteur moyenne des logements équivalent à R + 3

Surface commerciale de 1 500 m² de SHON maximum

Valorisation de la Galerie de la Chartreuse

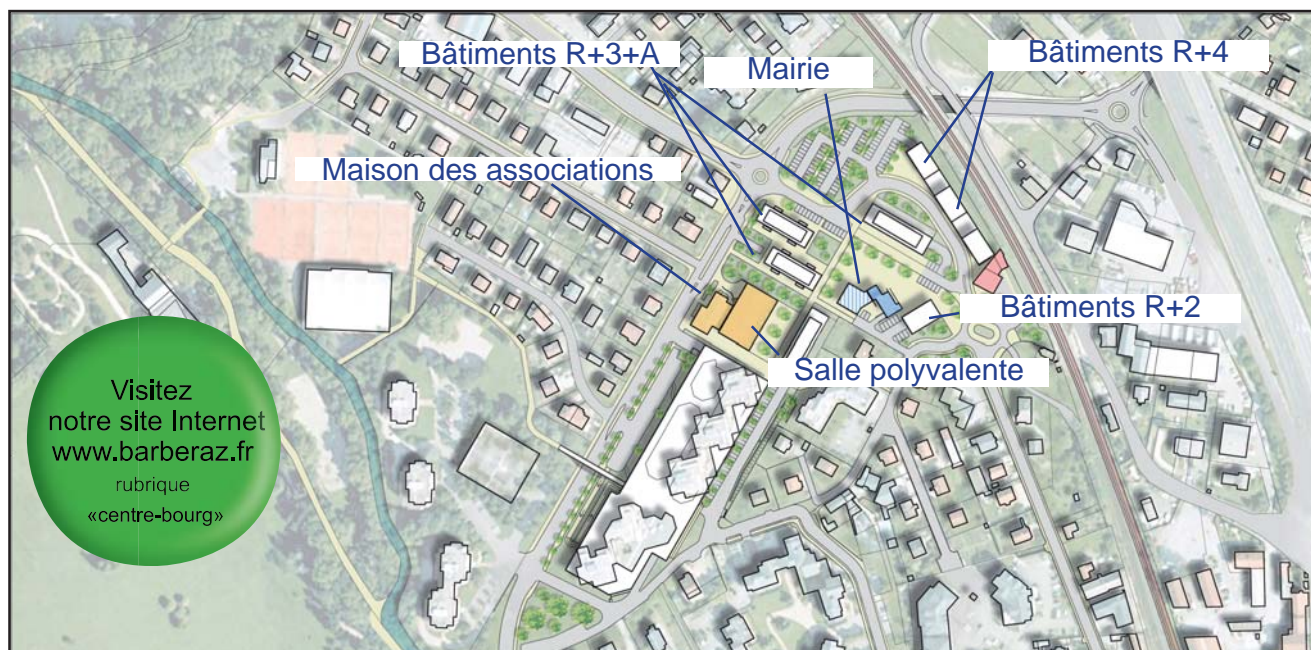
Activités tertiaires - Services

** Première étape importante vers l'aménagement d'un nouveau quartier.*

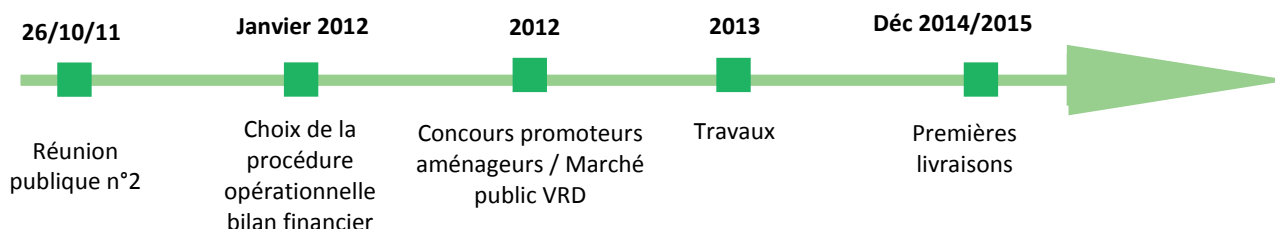
Il s'agit d'un outil d'aide à la décision permettant aux communes d'obtenir des garanties sur le programme et la qualité d'un projet d'urbanisme.

L'urbanisme opérationnel consiste à mettre en place des actions nécessaires à la réalisation d'un projet urbain.

Le scénario finalisé en 2011



Où en sommes-nous ?



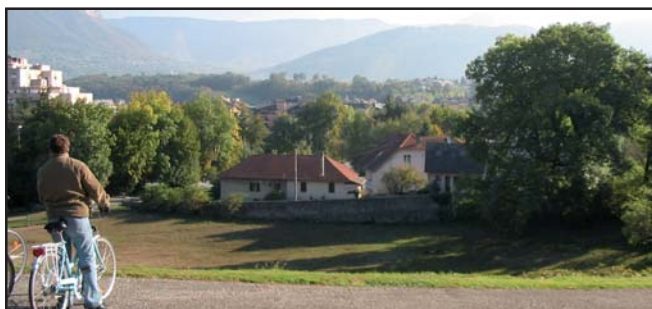
«Penser aujourd'hui la ville de demain»

Janvier 2009 : prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Septembre 2010 : débat du projet par les élus.

Juin 2011 : Présentation des orientations d'aménagement et de programmation.

Novembre 2011 : Informations sur le volet réglementaire.



Le territoire décomposé en 4 zones

• **Zones urbaines** (zonage POS «U»/zonage PLU «U») Zones déjà urbanisées ou suffisamment équipées pour recevoir de nouvelles constructions.

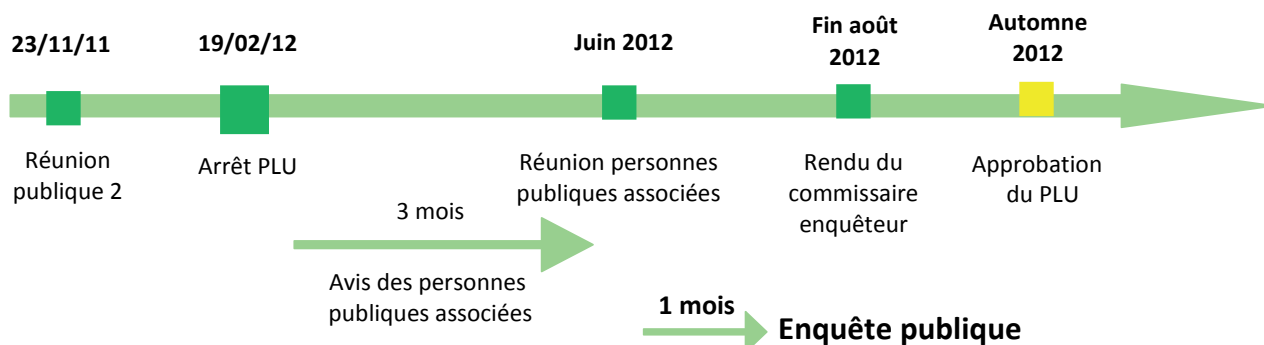
• **Zones agricoles** (zonage POS «NC»/zonage PLU «A») Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique.

• **Zones à urbaniser** (zonage POS «INA et IINA»/zonage PLU «AU») Zones insuffisamment ou non équipées destinées à être ouvertes à l'urbanisation;

• **Zones naturelles** (zonage POS ND»/zonage PLU «N») Zones à protéger en raison de l'existence de risques et/ou de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt.

L'exposition sur le P.L.U est actuellement visible à la Bibliothèque municipale jusqu'en janvier 2012

Où en sommes nous ?



La Plaine

- Définir un zonage et un règlement rendant les mutations possibles.
- Définir les perspectives d'évolution de micro-secteurs stratégiques.

UNE STRATEGIE TERRITORIALISEE

Le Bas du coteau

- Zoner spécifiquement les secteurs de type bourg.
- Maintenir des espaces de respiration.
- Délimiter les zones à urbaniser qui seront porteuses d'orientations d'aménagements.

Le Haut du coteau

- Elargir les zones agricoles à l'usage réel.
- Redéfinir avec précision des espaces naturels et des boisements.
- Identifier le patrimoine bâti et naturel remarquable.

Constat de carence au titre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain Le Préfet se saisit du droit de préemption

Pour la période 2008-2011, les objectifs de production de logements locatifs sociaux n'ont pas été atteints.

La carence a été constatée par le Préfet et a entraîné le transfert automatique du droit de préemption à celui-ci.

Par conséquent, depuis le 15 septembre dernier, toutes les déclarations d'intention d'aliéner sont transmises au services de l'Etat.

Le Préfet est ainsi en mesure de mobiliser les bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs sociaux, en lieu et place de la Commune.

Visitez notre site Internet www.barberaz.fr rubrique «actions/urbanisme»

• A PARTIR DE JANVIER 2012 la bibliothèque change ses horaires :

Mardi 16h30 à 18h30
Mercredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30
Samedi 9h30 à 12h00

Les cours d'initiation à Internet aussi !

mardi 16h30 à 18h30
mercredi 9h30 à 11h30

• REPAS DES AINES

Il aura lieu dans la grande salle polyvalente le 22 janvier 2012
Quelques pas de danse dans l'après-midi seront proposés par Monique Gérodier à l'accordéon.

• SENIORS EN VACANCES

Un séjour aura lieu à la Grande Motte au village de vacances de Cap'vacances du 30 juin au 7 juillet 2012.
Préinscriptions en mairie avant le 20/12 dans la limite des 50 places disponibles auprès de Myriam Sage.

• SAMEDI 24 DECEMBRE

Fermeture du secrétariat de Mairie

• NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

du Lundi au vendredi de 14h30 à 17h00

• APRES LES FETES !

Sapins et grands cartons doivent être apportés en déchetterie. Il est interdit de les déposer dans la rue ou dans les poubelles.

AGENDA

- 9 et 16 décembre

Distribution des colis de Noël aux aînés

- 6 janvier 2012

Voeux du maire à la population salle polyvalente

- 7 janvier

Boule de la Madeleine - Repas

- 22 janvier

Boule de la Madeleine - Belote

- 22 janvier

Repas des aînés salle polyvalente

- 10 février

Concert de «l'Atelier»

- 10 mars

Aide Savoie Ukrainia - Repas

- 23 mars

Récital de chant de «l'Atelier»

- 24 et 25 mars

Salon des Clubs des collectionneurs sur le scoutisme

Exposition à la Bibliothèque municipale «Polar Européen» - Janvier 2012

Quinze années d'histoire du romans policier en Europe illustrées par une sélection d'une soixantaine d'ouvrages du genre préféré des Français.



Expression de la minorité municipale

Au cœur de l'été, le Préfet a pris à l'encontre de la commune de Barberaz un arrêté de carence, en raison de la non réalisation de l'objectif triennal de réalisation de logements prévus à l'article 55 de la loi SRU.

Outre le doublement de la pénalité, le maire de Barberaz a été dépouillé de son droit de préemption sur les éventuelles ventes de terrains dans notre commune. Ce droit, au travers d'une mise en tutelle, est aujourd'hui exercé directement par le Préfet.

Pendant ce temps les dossiers du centre bourg et du PLU continuent à avancer et à nous livrer leurs nouveautés.

- Le centre bourg : les logements seront agglutinés aux bâtiments existants de la galerie de la Chartreuse et du Sorbier pour 3 d'entre eux, écrasant un peu plus cet ensemble architectural. Les parkings en nombres restreints seront répartis tout au nord de la parcelle (entre la rue Jules Verne et l'actuelle maison Francony) mais également au pied de la galerie de la Chartreuse, par l'accès rue de la Maconnne, ce qui rendra ce secteur de circulation particulièrement dangereux. Les bureaux restent présents (3800 m²) alors que des logements adaptés pour les personnes âgées et un pôle médical (réclamé par les personnels de santé eux-mêmes) auraient un tout autre intérêt. Enfin le détournement de la route d'Apremont et le maintien de l'actuelle mairie agrandie constitueront un réel surcoût pour le contribuable.

- Le Plan Local d'Urbanisme : depuis le conseil municipal du 17 octobre 2011, nous connaissons les choix arrêtés par le maire : « densification de la plaine et habitat groupé ou intermédiaire sur le coteau ». Ainsi, l'objectif est d'atteindre 40 logements à l'hectare pour la zone du Longerey ou 30 sur les zones du Lattey dessous et du Vernier. Pour mémoire, les précédentes opérations telles que le Tremblay prévoyaient 16 logements à l'ha. Enfin que dire du droit que s'est arrogé le maire de réaliser les emprunts pour la commune sans l'accord du conseil municipal, une information a posteriori étant donnée. Le maire peut donc aujourd'hui, seul, emprunter les sommes qu'il veut, au taux qu'il veut, pour les opérations qu'il veut.